

**Réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 20h30**  
**Compte-rendu de séance**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2020 à la Salle Desoubdanes, par mesures sanitaires, sur convocation en date du 26/06/2020 sous la présidence du Maire, M. Pierre VARACHAUD.

**Présents :** MM, VARACHAUD, CHAULET, LATHIERE, MARIE, NENERT, SOURY, GROLEAU, PATAUD, GARREAU, Mmes AUTIER, BOYER, CANELLAS, CARDINAL, CHABOT, DUDOUET, PINTO, ILAHA-ITEMA, ROULAUD.

**Excusé :** M. BASSOT

**Procuration :** M. BASSOT à M. MARIE

**Ouverture de la séance à 20h30.**

**Mme ILAHA-ITEMA est désignée secrétaire de séance suite à sa demande car elle explique qu'elle s'est aperçue que les PV de séance étaient à l'identique des comptes rendus.**

M. VARACHAUD demande à ce que la séance se déroule à huis clos, par mesures sanitaires. Cette mesure est approuvée.

Le PV de séance de la réunion du 15/06/20 est approuvé par 14 voix POUR et 5 Abstentions (absents lors de la séance : M. GROLEAU, M. PATAUD, M. GARREAU, Mme ILAHA-ITEMA, Mme ROULAUD).

### **Dossier 1 : Avenant N°2 bail civil avec la SELI**

M. VARACHAUD rappelle qu'un bail civil, relatif à la future maison médicale, a été signé entre la Commune et la SELI (Société d'Équipement du Limousin) par délibération N°2 du 07/11/2018.

En raison de l'engagement tardif des derniers preneurs à bail et de la nécessité d'une deuxième consultation suite à des lots infructueux, un avenant N°1 a annulé et modifié l'article 2 relatif aux conditions suspensives et l'article 6 relatif aux délais de livraison.

En raison de la crise sanitaire due au Covid 19 certaines conditions suspensives et les délais de livraison modifiés par l'avenant N°1 doivent à nouveau être modifiés par avenant N°2.

Cela concerne :

- L'acquisition à la Commune du terrain au plus tard le 15/07/2020,
- Notification des marchés aux entreprises au plus tard le 16/07/2020,
- Livraison des locaux au plus tard le 30/09/2021.

M. PATAUD souhaite reporter cette délibération, reconsidérer et renégocier le bail.

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (MM. PATAUD, GARREAU, Mmes ILAHA-ITEMA, ROULAUD) approuve l'avenant n°2 au bail civil avec la SELI et autorise le Maire à le signer.

### **Dossier 2 : Extension du restaurant : avenant N°2 Lot 8**

M. le Maire présente l'avenant suivant :

Attributaire : VEYRAC BATIMENT, 32 Rte des Charbonnières 87520 VEYRAC	
Marché initial du 24/09/2019	Montant : 5 953,54€ HT
Avenant N°1	Montant : 986,05€ HT
<b>Avenant N°2</b>	<b>Montant : 682,44€ HT</b>
Nouveau montant du marché	<b>7 622,03€ HT</b>

Objet : alimentation ventilation et déplacement, pose lumineaire et interrupteur supplémentaires

Le Conseil Municipal par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. PATAUD, Mme ROULAUD) et 2 Abstentions (M. GARREAU, Mme ILAHA-ITEMA) accepte l'avenant proposé.

### **Dossier 3 : Extension du restaurant : avenant N°1 Lot 9**

M. le Maire présente l'avenant suivant :

Attributaire : SARL BARGET Michel, 73 ave de l'Occitanie 87620 SEREILHAC	
Marché initial du 18/11/2019	Montant : 17 241,40€ HT
<b>Avenant N°1</b>	<b>Montant : 768,56€ HT</b>
Nouveau montant du marché	<b>18 009,96€ HT</b>

Objet : robinets de puisage, raccordement eau froide depuis le compteur d'eau en vide sanitaire

Le Conseil Municipal par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. PATAUD, Mme ROULAUD) et 2 Abstentions (M. GARREAU, Mme ILAHA-ITEMA) accepte l'avenant proposé.

### **Dossier 4 : Annulation partielle loyer du restaurant**

M. le Maire, dans le cadre de l'épidémie de Covid 19 qui a engendré le confinement et la fermeture de certains commerces et notamment des restaurants, propose d'annuler les loyers du Saint-Laurent-sur-Gorre tenu par la SESU ALVES PASCAUD déjà suspendus depuis le 15 mars 2020 jusqu'au 14 juin 2020.

Mme ILAHA-ITEMA demande si une démarche a été faite auprès des autres commerçants. M. VARACHAUD précise que c'est à titre de locataire de la commune que cette proposition est faite. Certains commerçants ont travaillé dont POINT VERT, aussi locataire.

Mme ILAHA-ITEMA insiste en évoquant les difficultés des commerçants. M. VARACHAUD et Mme CHABOT disent que des dossiers de demande d'aide pouvaient être déposés.

M. GARREAU dit que l'aide doit être équitablement répartie, demande que cette décision soit reportée en attendant qu'une étude de besoin soit réalisée sur la Commune et qu'il ne votera pas pour ce dossier.

Il précise que la Commune investit déjà pour les restaurateurs et qu'ils ne versent qu'un loyer, d'autres doivent rembourser des emprunts. M. PATAUD parle des démarches entreprises par la Communauté de Communes. M. VARACHAUD rappelle qu'elle en a la compétence. M. PATAUD dit qu'on ne peut pas aider les uns et pas les autres.

M. VARACHAUD annonce qu'il n'y pas de décision ce soir pour ce dossier.

### **Dossier 5 : Admissions en non-valeur**

M. VARACHAUD soumet au vote de l'Assemblée les admissions en non-valeur proposées par M. le Percepteur après que toutes les procédures lancées pour recouvrer les recettes ont échouées.

Budget assainissement : Taxe de raccordement : 2000€

Budget principal :

- Cantine 2018 : 20,25€
- Loyers 2016-2017 : 1 128,70€
- Total : 1 148,95€

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 3 Abstentions (M. LATHIERE, M. PATAUD, Mme ROULAUD) accepte ces admissions en non-valeur.

### **Dossier 6 : Vente CR La Chaise : modification acquéreur**

M. VARACHAUD rappelle qu'après enquêtes publiques lancées en 2019, le Conseil Municipal par délibération n°4 du 17/07/19 a accepté de désaffecter et d'aliéner trois tronçons de chemins pour les demandeurs suivants : l'Indivision REYNAUD à Chaisemartin, M. PATAUD à La Châtaigneraie, la SAS METHASOLEIL à La Chaise. Depuis les membres de la SAS METHASOLEIL souhaitent que ce soient le GAEC MERIGLIER ELEVAGE qui serait l'acquéreur du chemin rural de La Chaise.

Le Conseil Municipal par 17 voix POUR et 2 Abstentions (M. PATAUD, Mme ROULAUD) accepte cette modification.

### **Dossier 7 : Représentants ACJNA (Association des Communes Jumelées de la Nouvelle-Aquitaine)**

M. VARACHAUD explique qu'il faut désigner 3 représentants dont une personne non élue d'un conseil municipal. Il propose de nommer Mme RAYMONDAUD Eliane au titre de non élue et Mme PINTO Evelyne élue de la majorité et propose un poste à la liste de M. PATAUD.

Par 18 voix POUR et 1 Abstention (Mme DUDOUE) le Conseil Municipal désigne ainsi les représentants auprès de l'ACJNA : Mme RAYMONDAUD, Mme PINTO, M. PATAUD

### **Dossier 8 : Nomination Référent PANDEMIE**

M. VARACHAUD propose de nommer M. SOURY.

Le Conseil Municipal par 18 voix POUR et 1 Abstention (Mme ROULAUD) approuve cette désignation.

### **Dossier 9 : Nomination Référent DEFENSE**

M. VARACHAUD propose de nommer M. LATHIERE.

Le Conseil Municipal par 18 voix POUR et 1 Abstention (Mme ROULAUD) approuve cette désignation.

### **Questions diverses :**

- Formation des élus : communication est faite de la proposition de formation du groupe IEPP Formation ainsi que celle de l'Association des Maires
- M. VARACHAUD informe de l'obligation de tenir un conseil municipal vendredi 10 juillet pour l'élection des délégués et leurs suppléants dans le cadre des élections sénatoriales.

M. VARACHAUD donne lecture d'un communiqué quant aux demandes formulées par Elan Citoyen dans divers mails et courriers.

Mme ILAHA-ITEMA quitte la salle avant que la séance soit levée.

Fin de la réunion à 21h30.